



No de résolution
ou annotation



VILLE DE
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 8 juillet 2025, à 20h30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire suppléant.

Sont présents :

M^{me} Isabelle Morin, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Michel LeBlanc, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse, à titre d'invitée
M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Audrey-Maude Parisien, greffière
M^{me} Annie Lo, trésorière
M^{me} Amélie Hudon, directrice du Service des communications

Est absente :

M^{me} Annick Latour, conseillère

239-07-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

----- **1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

POINT DE DÉCISION

240-07-25 DEMANDE DE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MUNICIPAL AIMÉ-GUÉRIN

CONSIDÉRANT QUE Mme Jocelyne Bates a consacré 35 années de sa vie professionnelle au service de la Ville de Sainte-Catherine, d'abord comme conseillère municipale puis comme mairesse, démontrant un engagement exceptionnel envers sa communauté et se distinguant comme l'une de ses principales bâtisseuses ;

CONSIDÉRANT QU'elle fut la première femme élue à la mairie de Sainte-Catherine, marquant ainsi une étape importante dans la représentation des femmes en politique municipale et devenant un modèle d'inspiration pour la relève ;

CONSIDÉRANT QUE sous sa gouverne, la Ville de Sainte-Catherine a connu un essor remarquable, tant sur le plan du développement urbain, culturel, économique qu'environnemental, grâce à sa vision rassembleuse, son intégrité et son leadership reconnu ;

CONSIDÉRANT QU'elle a su mettre en place des politiques municipales audacieuses, misé sur la participation citoyenne et placé la jeunesse, la famille et la collectivité au cœur de ses priorités ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'elle a toujours accordé une importance particulière à l'accessibilité à la culture, à la lecture et à la connaissance pour l'ensemble des citoyens de Sainte-Catherine,

CONSIDÉRANT QU'elle s'est distinguée par la mise en œuvre de projets porteurs et innovants pour la communauté, dont l'agrandissement et la modernisation de la bibliothèque municipale en 2009, transformant cet établissement en un véritable milieu de vie et de rayonnement culturel ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu le prestigieux Prix Francine Ruest-Jutras, décerné par l'Union des municipalités du Québec, soulignant son excellence, son leadership et son engagement exemplaire dans la gouvernance locale et la promotion du rôle des femmes en politique municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est devenue, sous son influence, un lieu rassembleur, inclusif et innovant, favorisant l'apprentissage, l'ouverture, l'échange intergénérationnel et le développement personnel ;

CONSIDÉRANT l'héritage durable, rassembleur et inspirant que laisse Mme Jocelyne Bates à la communauté de Sainte-Catherine.

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité:

DE DÉSIGNER la bibliothèque du centre municipal Aimé-Guérin au nom de « Bibliothèque Jocelyne Bates ».

QUE cette désignation toponymique significative souligne de façon pérenne la contribution exceptionnelle de Mme Jocelyne Bates pour la Ville de Sainte-Catherine.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

241-07-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 20h35.

M. Sylvain Bouchard
Maire suppléant

M^e Audrey-Maude Parisien
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière